

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DU JURA**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE**

EXTRAIT

Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 17 mars 2022

Conseillers communautaires en exercice : 48

L'an deux mil vingt-deux, le 17 mars

Le Président certifie que la convocation a été affichée le :

11 mars 2022

et qu'elle a été faite le

11 mars 2022

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni aux Forges à Fraisans après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gérome FASSET.

Présents : Brans : M. Michael PERES **Courtefontaine** : M. Jean-Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Antony BOURCET **Dampierre** : Mme Laure VALENTIN, M. Alain GOUNAND, M. Anthony FALCONNET, Mme Nathalie HONORIO, Mme Valérie BENDERITTER **Evans** : M. François GRESET, M. Emmanuel BARBERET **Fraisans** : M. Hubert BACOT, M. Sébastien HENGY, Mme Marie-Anne LONGY, M. Dominique JOLY, Mme Sophie NIALON **Gendrey** : Mme Lydia LUTHRINGER **La Barre** : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : Mme Isabelle GUILLOT **Louvatange** : M. Gérome FASSET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN **Montmirey-la-Ville** : M. Eric PERTUS **Montmirey-le-Château** : M. Martin DAUNE **Mutigney** : M. Eric DRUOT **Offlanges** : M. Jean-Claude THABARD **Orchamps** : M. Régis CHOPIN, M. Nicolas JOLY, M. Olivier DEMANDRE, Mme Lucette NAEGELLEN, Mme Barbara PANOUILLOT **Ougney** : M. Cédric IVANES **Our** : M. Segundo ALFONSO **Pagny** : M. Michel GANET **Plumont** : M. Christophe PERRET **Ranchot** : Mme Séverine DEVILLE, M. Gérard ROBERT **Rans** : M. Jean-Louis MORLIER, M. Raphaël TEMPESTA **Romain** : Mme Aurélie CHANCENOTTE **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, M. Yves COINCENOT **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel BENESSIANO **Taxenne** : M. Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : M. Stéphane ECARNOT

Que le nombre des membres en exercice est de : 48

Présents : 44

Absents suppléés : 0

Absents excusés : 4

Suppléés :

Absents excusés : Etrepigny : M. Laurent CHENU **Rouffange** : Mme Aurore PLANCON **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Vitreux** : M. Alain GOMOT

Secrétaire de séance : M. Raphaël TEMPESTA

Procurations de vote :

Mandants :

Mandataires :

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h09 et le Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.

Exécution des articles L.5212-1 à L.5212-34 du Code Général des Collectivités Territoriales

Délibération n°

DCC2022_03_048

Objet :

Création d'un Comité de Pilotage pour le projet Nouvelle médiathèque et désignation des membres

CREATION D'UN COMITE DE PILOTAGE POUR LE PROJET NOUVELLE MEDIATHEQUE ET DESIGNATION DES MEMBRES

La Communauté de Communes Jura Nord est en réflexion d'un projet nouvelle médiathèque.

Pour cela, il est envisagé de créer un Comité de Pilotage afin de travailler sur ce projet.

Il convient donc de proposer de créer un Comité de Pilotage et de désigner ses membres.

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 7 mars 2022 ;

1. Modalités de désignations

Vu l'article L.2121-33 du Code général des collectivités territoriales applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5211-1 du même code dispose que " le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes.

L'article L.2121-21 dudit code précise par ailleurs que " Il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire "

En conséquence et pour des raisons pratiques de déroulement de séance, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir, à l'unanimité, au scrutin à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide de recourir au scrutin à main levée.

2. Désignation

Un appel à candidatures a été lancé.

11 candidats ont souhaité faire partie de ce Comité de Pilotage :

- Monsieur Michel BENESSIANO, Vice-président délégué (SERMANGE),
- Madame Catherine POISSON, Conseillère municipale (SALIGNEY),
- Madame Marie-Françoise GARITAN, Conseillère municipale (SALANS),
- Monsieur Gilbert TSCHAINED, Conseiller municipal (GENDREY),
- Monsieur Marc VUILLEMENOT, Conseil municipal (GENDREY),
- Monsieur Paul MIGEON, Conseiller municipal (MONTMIREY LE CHATEAU),

- Madame BERNARDIN Emilie, Conseillère municipale (COURTEFONTAINE),
- Madame Emmanuelle BARBE,
- Monsieur Philippe DUPREZ,
- Madame Estelle TEISSEDRE, Directrice de l'école à Gendrey,
- Madame Sonia THEODIERE, Directrice de l'école à Ougney.

Le responsable du service « Culture et Associations » assistera au Comité de Pilotage.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- **décide de créer un Comité de Pilotage pour le projet nouvelle médiathèque,**
- **désigne les membres ci-dessus de ce Comité de Pilotage.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Gérome FASSET

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

